

## Article

---

« Femmes : espaces acquis, espace permis à l'heure de la réforme agraire au Brésil »

Maria José Carneiro et Lena Lavinás

*Cahiers de géographie du Québec*, vol. 31, n° 83, 1987, p. 261-272.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/021880ar>

DOI: 10.7202/021880ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

---

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

---

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : [info@erudit.org](mailto:info@erudit.org)

## FEMMES : ESPACES ACQUIS, ESPACES PERMIS À L'HEURE DE LA RÉFORME AGRAIRE AU BRÉSIL

par

**Maria José CARNEIRO**

*CPDA<sup>1</sup>-UFRRJ<sup>2</sup>, km 47 da-antiga Rio-Sao Paulo Itaguai, Rio de Janeiro*

et

**Lena LAVINAS**

*PUR<sup>3</sup>-UFRJ<sup>4</sup> Prédio da Reitoria, s. 543, Cidade Universitária, Rio de Janeiro*

### RÉSUMÉ

L'annonce du Premier Plan national de réforme agraire en mai 1985 suscite la mobilisation des masses populaires à la campagne. Petits producteurs, paysans sans terre et ouvriers agricoles revendiquent l'accès à la terre. Les auteurs analysent la participation des femmes à ce mouvement, aussi bien sur le plan institutionnel que non institutionnel. À partir d'une enquête menée auprès d'une « invasion » dans l'état de Rio de Janeiro, elles s'interrogent sur le rôle des femmes dans l'organisation des campements et la consolidation de la propriété proprement dite. Les auteurs examinent également l'émergence d'un mouvement autonome fort, parmi les femmes du sud du pays, axé sur la reconnaissance du statut d'agricultrice.

**MOTS-CLÉS :** Femmes, réforme agraire, mobilisation paysanne, Brésil.

### ABSTRACT

#### **Women and the Contestation of Space in Brazil's Land Reform Movement**

The announcement of the First National Plan for Agrarian Reform in May 1985 led to the mobilization of Brazil's rural dwellers. Small producers, landless peasants and agricultural workers all claimed their rights of access to the land. This article addresses women's participation in this movement, both at the institutional level and in non institutionalized groupings. Using the results of field work carried out after a popular « invasion » in the state of Rio de Janeiro, the authors explore the roles of women in the organization of the encampments and in the consolidation of formal ownership of land. The emergence of a strong autonomous movement among rural women from southern Brazil, calling for the recognition of women as agriculturalists in their own right, is also examined.

**KEY WORDS :** Women, agriculture, Brazil, land reform, rural social movements, domestic production.

\*

\*

\*

---

1. Centro de Pesquisa em Desenvolvimento Agrícola; 2. Universidade Federal Rural do Rio de Janeiro; 3. Programa de Pós-Graduacões em Planejamento Urbano e Regional; 4. Universidade Federal do Rio de Janeiro.

La participation des femmes dans les luttes sociales obéit, généralement, à une dynamique de flux et reflux déjà bien connue. Lorsque la survie du groupe social est menacée et que la résistance s'organise, de nouvelles pratiques collectives apparaissent qui remettent en cause, le temps du conflit, les principes traditionnels d'organisation sociale qui gèrent les rapports homme-femme. Cette déstructuration interne entraîne en fait une redéfinition momentanée du temps et de l'espace privés — du féminin donc —, sans quoi tout effort de mobilisation risque d'échouer. Aussi les rôles attribués à chaque sexe sont-ils transitoirement atténués et les espaces qui leur correspondent gagnent en imprécision. Cependant, la résolution du conflit annonce très souvent un retour à l'ordre qui prévalait avant la crise et, partant, aux paradigmes qui sous-tendent les rapports sociaux de sexe.

De même, le développement d'organisations féminines semble répondre davantage à des « stratégies de contrôle et mobilisation sociales, élaborées du dehors dans un but fondamentalement idéologique » (Lavinás et Le Doare, 1982, p. 46), qu'à des initiatives des femmes elles-mêmes pour rompre leur isolement social et instituer de nouvelles formes de participation et d'intégration. Les exemples ne manquent pas pour confirmer l'intérêt que portent aux femmes l'État, les partis politiques, les syndicats, voire l'Église (Lavinás et Le Doare, 1982). Tous reconnaissent leur force mobilisatrice et cherchent à la canaliser en vue de la réalisation de leurs propres objectifs. Cette force se répercute sur la famille et la communauté, deux univers où les femmes, de par leurs fonctions reproductives, jouissent d'une influence certaine en raison des liens de parenté, solidarité et réciprocité qu'elles construisent dans le quotidien.

Cet article se propose d'examiner la constance ou, au contraire, l'évolution des formes de participation des femmes dans le processus de réforme agraire actuellement en cours au Brésil. Quelle place y occupent-elles ? S'agit-il d'une participation uniquement subordonnée aux intérêts d'un groupe social en danger ou s'inscrit-elle également dans un mouvement de contestation/transformation des rapports de sexe ? Quels sont les nouveaux espaces de lutte acquis ? L'affirmation de leur identité est-elle possible en dehors de la famille où elle s'est toujours confondue ? Outre une analyse plus globale, l'article met en évidence les actions entreprises par les femmes à Paracambi, une « invasion », maintenant en phase de consolidation qui regroupe une centaine de familles dans la périphérie de l'état de Rio de Janeiro. Cette étude de cas suggère quelques interrogations propres à nourrir notre réflexion.

## UNE CONJONCTURE MARQUÉE PAR DES CONFLITS

L'avènement de la *Nova República*<sup>1</sup> a, de fait, consolidé la transition vers la démocratie au Brésil et redéfini par là la dynamique des mouvements sociaux, jusqu'alors confrontés aux pratiques répressives et arbitraires qui caractérisent les régimes autoritaires. Si dans toutes les couches sociales, l'élection d'un président civil et le retour au jeu démocratique — y compris l'élaboration d'une nouvelle Constitution — ont permis bien des espoirs, c'est pourtant dans les campagnes que ce changement a été accueilli comme une véritable promesse de salut.

L'annonce du Premier Plan national de réforme agraire par le nouveau président de la République, M. José Sarney, laissait présager la fin des conflits fonciers qui, depuis des années, ont fait plus d'un millier de victimes. Assassinats, intimidations, expulsions sommaires, viols, destruction des récoltes sont les multiples facettes de cette violence quotidienne. Elle s'abat sur tous ceux déterminés à résister pour

conserver un lopin ou à soutenir la cause des dix millions de familles dépossédées de leur outil de travail élémentaire : la terre. Ainsi, qu'ils soient prêtres, avocats, paysans, hommes, femmes ou enfants, ils ont été nombreux à succomber à des crimes restés pour la plupart impunis.

La résistance de la part des paysans et des travailleurs révèle des formes d'organisation collectives, nées du besoin impérieux de faire face aux profondes transformations imposées par le déploiement du capital dans l'agriculture. Sans doute le « Mouvement des Sans Terre » constitue-t-il le fait nouveau par excellence : soutenu par l'Église, il apparaît, à la fin des années soixante-dix, comme le refus d'une prolétarisation inévitable. Plus qu'une alternative à l'exode rural, ce mouvement ouvre des possibilités concrètes de retour à la terre pour tous ceux qui vivent dans les périphéries des grands centres urbains. Son action, aujourd'hui répandue dans tout le pays, consiste dans l'occupation, par des groupes de producteurs, de terres privées en friche ou appartenant à l'État. Ces « invasions », véritables foyers de résistance, prennent la forme de campements autour desquels s'organise la vie de la nouvelle communauté.

Parallèlement, le syndicalisme agricole — durement frappé tout au long de la période dictatoriale — refait surface : engagement dans les « invasions », rôle moteur dans les grèves de salariés agricoles, dans les luttes contre la construction de barrages et pour l'extension à toute la paysannerie des droits sociaux reconnus aux travailleurs urbains.

Cependant, force est de constater que « la paix sur la terre », tant prônée par le gouvernement à travers les média, ne s'est pas concrétisée. En effet, l'escalade de la violence se poursuit, cette fois forte d'une organisation politique qui met fin aux actions isolées des groupes réfractaires à tout projet de redistribution foncière pour les placer dans un contexte institutionnel. L'Union démocratique ruraliste (UDR) a vu le jour à la fin de 1985, à la suite de la décision du gouvernement de procéder à une réforme agraire jugée incompatible avec le principe sacro-saint de la propriété privée. À mi-chemin entre le parti politique et le syndicat patronal, cette organisation recherche avant tout la mise en commun de moyens financiers et parapoliciers pour faire échouer toute tentative réformatrice. D'ampleur nationale, elle regroupe latifundiaires, grands entrepreneurs agricoles et éleveurs ouvertement opposés à la réforme agraire.

C'est dans cette conjoncture ponctuée de conflits, où une mobilisation permanente s'avère nécessaire à la préservation d'un espace et d'une identité sociales, que les femmes sont appelées à participer et à s'organiser.

## LA CENTRALITÉ DES FEMMES

La participation des femmes dans les luttes sociales à la campagne ne date pas d'aujourd'hui. Toutefois, ce n'est que récemment que paysannes et ouvrières agricoles cherchent à s'organiser pour réclamer la reconnaissance d'un statut professionnel. Autrement dit, la valorisation d'un travail assimilé abusivement aux tâches domestiques alors qu'il représente presque toujours une condition essentielle à l'existence même de l'exploitation familiale.

Malgré l'hétérogénéité des catégories sociales qui composent l'univers paysan au Brésil, un élément s'avère constant dans tous les cas étudiés : la *centralité* des femmes.

Quand un conflit éclate et que les hommes doivent s'enfuir pour échapper aux menaces de mort qui pèsent sur eux — le conflit étant toujours une « affaire d'hommes » —, il revient aux femmes et aux enfants d'assurer seuls la charge du travail agricole. La famille, de par sa présence, légitime l'occupation productive et passive de la terre, même lorsqu'elle se trouve acéphale, c'est-à-dire privée du chef de famille/chef d'exploitation. Ce sont les femmes qui résistent alors à l'expropriation. Hélas, cette situation n'est pas restreinte à quelques cas isolés, mais s'étend à plusieurs régions où l'accentuation de la concentration foncière multiplie les foyers de lutte. En 1986, selon le ministère de la Réforme agraire, 1 187 conflits ont pu être recensés, touchant près de 467 000 familles réparties sur 11 millions d'hectares.

Il en va de même dans les « invasions ». Une fois décidée l'occupation illégale de terres en friche, l'organisation collective des activités liées à l'installation de la communauté est d'abord mise sur pied, suivie par la suite de celle reliée au travail agricole. Dès le départ, la vie communautaire gravite autour des femmes et des enfants, car l'impossibilité d'obtenir dans l'immédiat un revenu agricole amène les hommes à se procurer un travail rémunéré en dehors des campements. Sur place, les tâches ménagères prennent une dimension considérable à cause de l'absence quasi totale d'infrastructures. Le manque d'eau, d'électricité, l'isolement de la communauté, l'insuffisance des denrées alimentaires, l'extrême précarité des logements constituent des défis à relever rapidement pour asseoir physiquement et socialement le groupe et le souder face aux pressions extérieures. Sa cohésion dépend de façon non négligeable du succès de cette gestion interne, assumée en grande partie par les femmes.

Chez la petite paysannerie où les conditions de reproduction ne sont assurées que partiellement et que s'impose le recours au salariat, les femmes jouent aussi un rôle essentiel dans le maintien de l'unité familiale. Comme le marché du travail offre des possibilités plus grandes d'embauche pour la main-d'œuvre masculine, en raison notamment de sa plus grande mobilité, les femmes restent davantage sur l'exploitation et doivent se substituer aux hommes pour l'accomplissement des tâches. Cela suppose une intensification accrue à la fois du travail ménager et agricole, intensification d'autant plus nécessaire qu'elles ne bénéficient pas d'un statut équivalent à celui du chef d'exploitation, ce qui faciliterait l'exercice de ces nouvelles fonctions. En effet, l'accès au crédit leur est refusé de même que l'intégration aux coopératives. Par ailleurs, étant peu formées aux nouvelles technologies et techniques culturelles, il leur est souvent difficile d'obtenir de meilleurs résultats. Elles se trouvent ainsi automatiquement défavorisées et doivent faire preuve de plus de détermination et d'ingéniosité pour arriver à sauvegarder le patrimoine familial. Toutes ces difficultés inhérentes à la fonction de chef d'exploitation enlèvent aux femmes le désir de voir s'accomplir cette destinée. De ce fait, se trouve accentuée leur dépendance à l'égard de leur maris et renforcé le système d'autorité sur lequel s'établit la famille paysanne.

Dans toutes les situations que nous venons de décrire, les femmes apparaissent non seulement comme garantes du maintien de l'exploitation familiale, mais également comme l'élément central sur qui repose la reproduction d'une catégorie sociale menacée. Pourtant, l'élargissement de leurs obligations au-delà des frontières de l'espace domestique ne semble pas remettre en cause la division sexuelle du travail qui fonde les rapports de domination au sein de la famille et de l'unité de production.

Pourquoi cette rupture ne se produit-elle pas alors que de nouveaux espaces sont investis et les rôles traditionnels modifiés ? La lutte pour la terre masque la lutte pour la survie de la famille. Résister à l'expropriation, qu'elle soit physique ou économique,

c'est aussi éviter l'éclatement de la famille, cette structure au sein de laquelle les femmes se reconnaissent, c'est-à-dire construisent leur identité de mère et d'épouse. C'est du reste cela qui indique leur place dans la sphère de la production et, en tant que tel, elles se battent contre toute agression extérieure. Il n'est pas question de transgresser l'ordre patriarcal qui régit les rapports familiaux, ce qui reviendrait à contester le principe même de la famille. Il s'agit, au contraire, d'affirmer sa permanence. Cet effort pour rétablir les conditions de reproduction de la famille est d'autant plus important qu'il cache un enjeu majeur : préserver l'espace unique de définition du genre féminin et de construction d'une identité sociale. Plus profonde est la crise, plus forte s'en trouve la symbiose femme-famille.

Cette centralité des femmes découle justement de l'espace capital de la reproduction dans les conjonctures de crise. Par conséquent, leur mobilisation traduit une conception familiale de la lutte politique. Cette conception, d'ailleurs très répandue par certains secteurs engagés dans l'organisation à la base des milieux populaires, s'avère une entrave à tout processus de prise de conscience individuelle. L'exemple de l'« invasion » de Paracambi illustre bien cette affirmation et met en lumière des mécanismes de dissimulation des contradictions entre les sexes.

#### DU COLLECTIF AU FAMILIAL : UN RETRAIT PRÉVISIBLE ?

À la suite de plusieurs réunions paroissiales, 130 familles décidèrent d'occuper une *fazenda* de 600 ha entièrement inexploitée dans le municípe de Paracambi. Ces familles, d'origines diverses, sont pour la plupart constituées d'anciens exploitants convertis en travailleurs urbains, mi-chômeurs, mi-temporaires. L'occupation se déroule pendant la nuit et, le lendemain matin, une population formée en majorité de femmes et d'enfants campe sur la propriété. La tactique ne change pas : outre l'effet de surprise, la présence des femmes et des enfants sert, d'une part, à tempérer la violence de la répression policière, omniprésente lors d'une nouvelle « invasion ». Elle permet, d'autre part, de décharger les hommes du contrôle spatial du territoire afin qu'ils puissent se consacrer à la direction politique du mouvement et à des activités rémunérées. Déjà se répètent les mêmes clichés : les hommes s'occupent du général et du politique, alors que le privé et le spécifique relèvent du féminin.

Il faut néanmoins reconnaître l'émergence de formes collectives d'organisation du travail qui modifient la participation des individus au sein de la communauté. Des groupes se constituent, parfois mixtes, parfois sexués, pour exécuter des tâches précises. Bien que cantonnées habituellement dans des activités dites féminines — la coordination des cuisines, l'approvisionnement alimentaire — les femmes font preuve d'initiative et développent un *leadership* indéniable dans les espaces fragmentaires de leurs fonctions traditionnelles (Lavinás et Le Doare, 1982). En tant que responsables de certaines commissions, elles siègent aux réunions où sont prises les décisions concernant l'avenir du groupe.

Cette coopération au niveau des tâches non agricoles implique, certes, la mobilisation de tous, mais n'entraîne pas un contrôle systématique du travail fourni par chacun. Ici, la participation est centrée sur l'individu en tant que membre du groupe et non pas en tant que membre d'une famille. Cet engagement individuel varie selon l'importance accordée à la réussite de ce projet communautaire pour garantir l'accès définitif de chacun à la terre.

Le travail agricole suppose en revanche une représentation familiale bien définie. Toute famille est, du reste, tenue d'intégrer les équipes de travail chargées de la culture des champs, sous peine de se voir exclure du mouvement. Celles-ci sont constituées par les chefs de famille et leur organisation obéit aux exigences du calendrier agricole. Les fruits de la récolte alimentent un fond commun qui couvre partiellement les frais de fonctionnement du campement. Le chef de famille est censé consacrer deux journées de travail à l'exploitation des terres communautaires. De même, il est responsable de l'apport éventuel de main-d'œuvre familiale qu'on peut lui demander.

L'« invasion », bien qu'elle repose sur des principes d'organisation collective du travail, reproduit malgré tout les normes qui régissent l'unité familiale de production, même lorsque celle-ci n'existe pas formellement : l'homme distribue les tâches et recrute la main-d'œuvre familiale en cas de besoin, représente la famille au sein de la communauté, etc. Cette socialisation du travail productif sur les terres communautaires ne semble donc pas avoir transformé les rapports entre les sexes. L'expérience des collectifs de travail et l'engagement massif des femmes dans les activités communautaires n'ont pas ébranlé la division sexuelle traditionnelle du travail qui sépare les sphères de la production et de la reproduction.

Bien que cette tendance prédomine, notre enquête a démontré cependant que les femmes les plus engagées dans les « invasions » sont celles qui jouissent d'une certaine autonomie dans la hiérarchie familiale. Autrement dit, celles qui, en raison des stratégies de survie élaborées par la famille elle-même, sont amenées à assumer la totalité des fonctions de production et de reproduction. Il s'agit de femmes qui, en raison de l'absence prolongée de leurs maris employés en ville de façon plus stable et mieux rémunérée, représentent le groupe familial à tous les niveaux du mouvement (tâches agricoles, assemblées, commissions). Cette « fusion des rôles » et la subordination moins marquée qu'elle entraîne, de fait, dans le quotidien, est le seul changement que l'on ait pu observer dans les rapports homme-femme à Paracambi. Il s'agit tout de même d'un phénomène circonscrit à quelques cas peu nombreux.

Pendant la phase initiale d'occupation, quelques familles revendiquent le droit de cultiver pour leur propre consommation. Ainsi réapparaissent les parcelles familiales. Tout en demeurant exceptionnelle, cette pratique porte en elle-même le germe de la différenciation paysanne. On comprend donc aisément que dans toutes les « invasions », les discussions portant sur les formes juridiques d'appropriation du sol soient au centre des débats et des conflits qui mettent en péril l'aspect unitaire du mouvement. À Paracambi, on n'échappe pas à la règle. Après plusieurs mois d'attente, de déplacements successifs pour dérouter la police et protéger le campement, les « Sans Terre » obtiennent finalement raison sur les anciens exploitants et, forts de l'appui du gouvernement de l'état de Rio de Janeiro (de tendance socialisante), entrent en possession des terres occupées. C'est la phase de consolidation qui démarre. Aussitôt resurgit la question de l'organisation collective ou familiale de la production.

Les avis sont partagés à cause notamment des pressions exercées par les secteurs qui soutiennent le « Mouvement des Sans Terre » — l'Église et les partis politiques de gauche — et qui veulent à tout prix éviter l'essor de la propriété privée du sol. La solution finalement retenue en est une de compromis. Ainsi, parallèlement au maintien des terres communautaires, il est établi que chaque famille peut disposer de parcelles de 3 hectares.

C'est alors que s'amorce la rupture dans l'unité politique et idéologique du mouvement au profit du renforcement du groupe familial. Ce processus a ceci de singulier qu'il est poussé, en grande partie, par les mêmes acteurs qui, au début, ont

multiplié les réseaux de solidarité et soudé la vie du groupe : les femmes. En effet, elles soutiennent le retour à l'unité familiale de production, envisagée dans ce contexte comme la seule possibilité pour reconstituer l'espace du privé, du domestique, lequel s'est vu relégué au second plan par le mode de vie inhérent au campement. Les limites du privé étant définies par des relations se nouant dans un espace physique bien déterminé — le *householding* — la famille paysanne, l'entité familiale elle-même, ne peut se réaliser pleinement en dehors de ce cadre.

D'autre part, la reconstruction de l'espace privé permet la redéfinition de rôles quelque peu atténués par la vie en communauté. Or, si les liens communautaires se relâchent, les femmes renforcent d'autant plus leur identité sociale de mère et d'épouse, identité qui s'affirme pleinement dans l'espace domestique. Se réapproprier la condition de producteur va ainsi de pair avec le rétablissement d'une certaine division sexuelle du travail fondée sur des rapports de domination. La possibilité de reproduire les inégalités qui caractérisent les rapports sociaux de sexe est donnée par la possibilité concrète de rebâtir les frontières physiques et sociales de l'espace domestique. Les femmes qui auparavant traçaient de nouvelles trajectoires à la participation, se retrouvent à nouveau enfermées dans la sphère du domestique et abandonnent progressivement les commissions et les activités qu'elles animaient jusqu'alors.

Il est curieux d'observer qu'ici, à la différence de ce qui se passe dans les mouvements sociaux urbains, les pressions exercées par les hommes ne sont pas à l'origine de ce renvoi des femmes au foyer (*Ibid.*). Elles effectuent elles-mêmes ce repli parce que cette expérience de socialisation a été vécue comme atypique. Malgré l'ampleur du processus de modernisation de l'agriculture, les conditions de vie à la campagne offrent des possibilités réduites de socialisation, compte tenu des formes de production dominantes (unité familiale ou travail salarié saisonnier). De ce fait, l'autonomie de la famille sur les activités liées à la reproduction est préservée et, partant, les rôles sexuels.

## L'ORGANISATION DES FEMMES À LA CAMPAGNE

Si les femmes ne sont pas conscientes de la place centrale qu'elles occupent dans l'unité familiale de production et dans les luttes de résistance contre toute forme d'expropriation, les institutions qui encadrent la paysannerie (organismes d'extension rurale) et les syndicats agricoles, en revanche, ne l'ont pas ignorée.

C'est pourquoi ils ont mis sur pied des structures bien étanches, réservées exclusivement aux femmes. Sous la forme de « clubs du foyer », commissions féminines ou départements féminins, ces espaces de participation ont en commun d'échapper à la hiérarchie organisationnelle des institutions où ils se trouvent insérés. Ils ne jouissent d'aucun pouvoir de délibération ni de représentation. Ils constituent surtout un moyen d'action efficace sur la famille. Le plus souvent, en guise de participation, on y dispense soit une formation politique soit une formation tournée vers une soi-disant « spécialisation » des femmes, celle-ci toujours reliée plus ou moins directement aux tâches ménagères.

Les « clubs du foyer », par exemple, existent depuis 1948. Disséminés dans tout le pays, ils rejoignent actuellement près de 700 000 femmes. Ce volet féminin de l'extension rurale a pour but d'« améliorer la qualité de vie de la famille paysanne » (Trabalho do Sistema EMBRATER com a Mulher Rural, 1986) à travers le

perfectionnement du travail des femmes rurales à la maison. Quelques milliers d'assistantes sociales, chargées d'animer ces « clubs », transmettent ainsi des notions élémentaires de nutrition, de santé et d'éducation susceptibles de pallier les carences profondes ressenties par les familles paysannes dans les domaines sanitaire et alimentaire.

En cherchant à rationaliser le travail ménager des agricultrices, de façon à augmenter le bien-être familial, l'État vise en même temps à compenser les effets d'une politique sociale et économique qui a trop souvent ignoré la petite paysannerie. Il délègue aux paysannes l'obligation de démultiplier les « solutions » de survie, au lieu de s'attaquer aux problèmes de fond qui sont à l'origine de la marginalisation croissante de cette couche sociale. Il n'est donc pas étonnant de constater que l'extension rurale, pourtant responsable de l'introduction et de la diffusion du progrès technique auprès des petits producteurs, n'a jamais développé de programmes visant à former les femmes au métier d'agriculteur. Leur aire d'influence ne dépasse pas les limites du potager et elles demeurent à l'écart des vraies questions intéressant les producteurs (prix minimums, choix technologiques, commercialisation).

Cette discrimination est tout aussi manifeste dans les associations de classe. En fait, si la Confédération nationale des travailleurs de l'agriculture (CONTAG) reconnaît que la participation des femmes à la vie syndicale est nécessaire au progrès des luttes sociales à la campagne, de nombreux syndicats affiliés se refusent à les intégrer comme membres à part entière, alléguant leur statut d'aide familiale. En règle générale, les femmes n'y sont admises qu'en tant qu'épouses. Par conséquent, il leur est difficile de prendre la parole lors des assemblées et d'assumer des fonctions politiques. Il est vrai, néanmoins, que quelques rares femmes ont assuré la présidence de syndicats agricoles, notamment dans les régions les plus conflictuelles, et ont même payé de leur vie cette transgression<sup>2</sup>. Il est également vrai que le nombre de déléguées syndicales augmente et que les commissions féminines gagnent du terrain.

Ces commissions féminines se sont constituées comme une alternative à la structure bureaucratique et fortement centralisée des syndicats qui, le plus souvent, cherchent à canaliser et à contrôler les initiatives de tout mouvement social nouveau, sans prendre en considération ses spécificités propres. Inquiets d'un essor trop important de ces commissions, certains syndicats agricoles ont créé des structures analogues : les départements féminins. Le but consistait à augmenter la capacité de mobilisation des femmes à l'intérieur des syndicats et à les faire participer davantage aux luttes, sans toutefois qu'il y ait risque de les voir agir de façon autonome. Mais en niant délibérément l'importance des questions posées par les femmes, questions ayant trait à leur quotidien de mère et épouse, ces syndicats n'ont fait que renforcer l'autonomie de ce courant.

Dans l'état du Rio Grande do Sul, les commissions féminines se sont multipliées rapidement, attirant même l'attention des coopératives. En dépit de l'interdiction faite aux femmes d'adhérer aux coopératives — seul le chef de l'exploitation peut en être membre —, dès 1976 des groupes s'y sont formés regroupant les épouses des petits producteurs de la région. C'était le point de départ d'un mouvement qui devait rassembler, quelques années plus tard, 10 000 paysannes. Cependant, les premières réunions ne permettaient pas d'entrevoir la naissance d'un mouvement aussi important. En effet, ces réunions étaient un moyen d'éveiller les femmes à la vie syndicale et de les engager dans les campagnes électorales qui précédaient le choix d'une nouvelle direction. Encore une fois, les femmes participaient à titre de simples figurantes.

Malgré cette pratique détournée, les femmes ont été amenées à formuler des revendications propres, se plaçant à la fois comme sujet et objet de leur lutte. En 1985, un manifeste a été présenté à l'occasion de la Première Rencontre des femmes rurales de l'état du Rio Grande do Sul, réclamant la reconnaissance de la profession d'agricultrice et une politique agricole favorable à la petite production. Aujourd'hui, un mouvement autonome fort et structuré de femmes travaillant dans l'agriculture existe dans le sud du pays. Organisé à plusieurs échelles (communautaire, municipale, régionale), il se veut « indépendant du gouvernement et des partis politiques » (Teses do 1.º Congresso Estadual de Mulheres Trabalhadoras Rurais, 1986). Son premier congrès, tenu en novembre 1986, a réuni une centaine de déléguées. Tout en ratifiant les principes énoncés dans le manifeste, ce congrès a intégré une dimension proprement féministe dans la mesure où l'usage du corps de la femme par les média a été condamné, la discrimination en matière d'éducation entre garçons et filles dénoncée et le travail ménager envisagé comme étant du ressort de toute la famille et non plus une « compétence » féminine. De même, la participation politique des femmes dans les syndicats et coopératives a été encouragée, à condition qu'elle s'exerce de façon égalitaire avec les hommes.

Si l'on en croit les dénonciations des paysannes, répétées à l'occasion de différents congrès qui, depuis deux ans, rappellent avec insistance l'éveil des femmes rurales, « la plupart des syndicats continuent de discriminer les femmes, refusant leur association ». (Proposições das Mulheres Rurais do Maranhão, sintese, 1986). Le droit à la syndicalisation représente, effectivement, un premier pas vers la reconnaissance du travail des femmes dans l'agriculture. « Pour la société et pour les organisations agricoles, la femme rurale n'est rien d'autre qu'une ménagère », affirment-elles, conscientes qu'il faut renverser cette situation et acquérir des droits jusqu'ici contestés. « Les femmes doivent accéder aux moyens de production au même titre que les hommes. Outre travailler pour la famille et pour les autres, nous pouvons développer nous aussi une activité à nous, notre négoce ». Ces propos d'une paysanne lors du Premier Congrès national des femmes rurales, traduisent l'état d'esprit qui anime les femmes des campagnes.

Il ne s'agit pas de revendiquer un statut formel, mais de rendre visible un travail dont on ne tient pas compte. Dans ce cas précis, on ne va pas jusqu'à remettre en cause le partage des tâches qui assigne aux femmes les corvées ménagères. Néanmoins, on demande la reconnaissance d'un travail socialement valorisé pour l'homme, mais non pour la femme. Et on précise qu'il doit être source d'autonomie, ne serait-ce que matérielle. Implicitement, ce sont les formes de rémunération, ou plutôt de non-rémunération du travail qui sont contestées.

Cette reconnaissance du métier d'agricultrice passe d'abord par l'accès aux droits sociaux. Au Brésil, la protection sociale ne s'applique pas pleinement aux femmes œuvrant dans l'agriculture familiale. Elles n'ont pas droit à la retraite, ni aux congés de maternité, ni aux allocations familiales, avantages sociaux pourtant assurés aux épouses des travailleurs urbains. En cas de décès du producteur, elles touchent une demi-pension (l'équivalent de 50% du SMIC). En cas d'accident du travail, elles ne bénéficient d'aucune protection (soins, frais hospitaliers et de réhabilitation, indemnités journalières).

Ce désir de « professionnalisation » chez les femmes vient donc à point corriger les inégalités sociales fondées exclusivement sur la discrimination sexuelle, sur l'« invisibilité » du travail féminin. En fait, plus les conditions de vie de la population agricole se détériorent, plus les revendications concernant l'élargissement des droits

sociaux aux paysannes gagnent en légitimité puisqu'elles constituent un moyen d'atténuer la dégradation généralisée qui touche la paysannerie. Mais qui dit fin des inégalités sociales ne dit pas forcément fin de toutes les inégalités. Alors que les femmes prennent conscience de la valeur de leur travail, le mouvement d'adhésion qui semble leur emboîter le pas ne préserve pas cette « aura » d'autovalorisation, mais l'utilise dans un but essentiellement corporatiste. La preuve en est l'oubli dans lequel on les a laissées quand démarra la réforme agraire. Les nombreux organismes et institutions ayant participé à l'élaboration du projet n'ont pas élu les femmes comme bénéficiaires potentielles d'un programme de redistribution foncière. Seuls les hommes, chefs de famille, pouvaient aspirer à la condition de producteur réformé.

Cette profonde injustice a été dénoncée par des militantes féministes et appuyée par le Conseil national des Droits de la Femme (CNDM), sorte de ministère chargé de coordonner les actions décidées en faveur des femmes dans la lutte contre toute forme de discrimination. Quant à la CONTAG, elle s'est heurtée à cette requête. Officiellement, elle ne s'est prononcée ni pour ni contre. Officieusement, en revanche, elle a fait savoir que cette demande était sans fondement, à la limite « artificielle », puisqu'elle ne reflétait pas la situation des familles paysannes. Le démenti est venu des femmes elles-mêmes, qui réclament l'accès démocratique à la terre pour tous ceux qui la travaillent, sans distinction de sexe ou d'âge. Elles protestent contre leur exclusion des projets de colonisation en cas de veuvage et s'inscrivent de force sur les listes de l'État pour l'obtention d'un lopin. À présent, l'Église et les services d'extension rurale, très engagés dans la réussite du projet de réforme agraire, soutiennent sans réserve cette revendication.

Il va de soi que le processus de démocratisation du pays ouvre de nouveaux espaces de participation et d'organisation pour les femmes, d'autant qu'on les a « intronisées » dans le nouveau pouvoir par la création du Conseil national des Droits de la femme et de secrétariats chargés des questions féminines dans bon nombre de ministères. Il n'en reste pas moins que les initiatives prises par les femmes rurales manquent encore de résonance dans l'ensemble de la société car elles demeurent trop circonscrites à une réalité de moins en moins familière.

Les femmes rurales vont certes mener à terme leur mobilisation pour l'obtention de nouveaux droits sociaux et leur réussite est plus que probable. La radicalisation des luttes politiques dans la conjoncture actuelle leur est favorable, les débats concernant la citoyenneté, soulevés par l'Assemblée constituante, et les pressions populaires également. Reste à savoir si elles sauront consolider et élargir ce mouvement autonome et en faire un espace d'action et de représentation politique permanent qui empêche tout retour en arrière.

## CONCLUSION

« La façon dont les gens subissent les transformations socio-économiques est déterminée non seulement par les changements matériels, mais aussi par les conditions économiques préalables et par les valeurs idéologiques et culturelles qui leur sont sous-jacentes » (Stolcke, 1986, p. 375).

La contradiction entre le principe communautaire d'organisation du travail et la production familiale doit être envisagée à travers la force médiatrice que l'idéologie dominante exerce sur les individus. À la valorisation des formes d'appropriation privée

*du sol et de la production s'ajoute un système de valeurs qui structure les rapports homme-femme, le résultat étant le modèle d'exploitation familiale.*

Si d'un côté les hommes cherchent à reproduire des formes d'insertion dans la production qui leur assurent un pouvoir de contrôle et une réelle autonomie, de l'autre les femmes trouvent dans la famille, et non pas dans le travail, l'espace de construction d'une identité socialement reconnue. La famille, en tant qu'institution qui met en rapport et situe les individus à l'intérieur et à l'extérieur de ses limites, est indispensable à la reproduction d'une structure de pouvoir qui attribue à l'homme l'autorité suprême et subordonne la femme. Quand bien même celle-ci revendique la reconnaissance de sa profession — celle d'agricultrice —, ce nouveau statut social est défini par sa position dans la famille. Autrement dit, la femme veut rendre visible le travail qu'elle accomplit au sein de l'unité familiale en tant que mère et épouse. Elle n'aspire pas à la condition de producteur indépendant, sachant qu'un tel statut lui est inaccessible étant donné les formes d'organisation en vigueur dans l'agriculture et le poids des valeurs culturelles et idéologiques de la société rurale.

La nouveauté cependant vient du fait que les femmes seules envisagent de plus en plus d'exercer le « métier » d'agriculteur. Ce faisant, elles s'apprêtent à renverser un tabou fondé sur la discrimination sexuelle, dans la mesure où le modèle à suivre reste celui de l'exploitation familiale. La seule différence se situe au niveau des rôles sexuels et, par conséquent, de l'exercice du pouvoir, ce qui annonce de nouvelles pratiques sociales qui ne se limiteront certainement pas à ces exceptions. Bien que ce choix ne soit pas toujours délibéré, puisque déterminé, le plus souvent, par des contingences personnelles et familiales, il est tout de même révélateur du recul de l'ordre patriarcal dans l'agriculture. L'absence du chef de famille/chef d'exploitation n'est plus un obstacle au maintien de la famille paysanne dont la survie dépendait auparavant de la relève assurée par un fils ou un gendre. Aujourd'hui, la « figure » masculine est remplacée par la femme.

L'exemple de Paracambi montre que les formes collectives de travail se heurtent aux valeurs traditionnelles constitutives de l'identité féminine. Étant dans l'impossibilité de s'individualiser, la femme vit la généralité de sa situation (Ardaillon et Caldeira, 1984) dans l'unité de production : elle se confond avec la famille dans sa relation avec la terre. Son identité, d'autant moins affirmée que les conditions d'une existence stable font défaut, se montre encore plus diffuse dans les moments de crise : femme-terre-famille prennent alors le même sens et expriment une seule identité, celle d'une catégorie sociale paysanne.

La mobilisation pour la réforme agraire, dans la mesure où elle s'inscrit dans la lutte pour des meilleures conditions de vie à la campagne, occulte les contradictions entre les sexes. On peut alors se demander si, tel qu'on la conçoit et que la conçoivent ceux qui y participent de tout cœur, c'est-à-dire sans repenser les rapports homme-femme, elle ne mène pas forcément à reproduire la subordination des femmes dans la famille et dans la société. On constate par ailleurs que les femmes rurales, par le biais d'une dynamique propre, remettent en cause les espaces de participation trop restreints qui étaient à leur portée. Les syndicats agricoles et les organismes d'encadrement de la paysannerie sont ainsi obligés de leur faire une plus grande place et de tenir compte de leurs revendications spécifiques, malgré toutes les réticences qu'ils manifestent. Si leur contrôle sur les organisations féminines à la campagne est loin d'être complètement érodé, il est contesté, voire menacé par l'émergence d'un mouvement autonome fort qui déborde le cadre régional.

À l'heure actuelle, la mobilisation des femmes rurales pour la reconnaissance et la valorisation de leur travail dans l'unité familiale rend possible la construction d'un nouvel espace de participation politique et social, où elles acquièrent aussi une nouvelle identité, celle de travailleuses. L'invisibilité du travail féminin est démasquée et la division sexuelle du travail, à l'origine de tant d'inégalités, sérieusement affaiblie.

#### NOTES

<sup>1</sup> On appelle *Nova Republica* le gouvernement de transition, élu le 15 janvier 1985 et ayant à sa tête un président civil, qui a mis fin à 21 années de régime autoritaire.

<sup>2</sup> Margarida Alves, présidente du Syndicat des travailleurs ruraux de Alagoa Grande, Paraíba, a été assassinée le 12 août 1983 par des hommes de main des latifundiaries. Ce crime demeure impuni.

#### BIBLIOGRAPHIE

- ARDAILLON, Danielle et CALDEIRA, Teresa (1984) *Mulher: individuo ou familia? Novos Estudos CEBRAP*, 4: 60-75.
- BARTHEZ, Alice (1982) *Famille, travail et agriculture*. Paris. Economica, 184 p.
- EMATER. I CONGRESSO NACIONAL DE MULHERES RURAIS (1986)  
 1) *Discurso proferido pelo Dr. Romeu Padilha*. 6 p.; 2) *Trabalho desenvolvido pelo Sistema EMBRATER com a Mulher Rural*. 4 p.; 3) *Sintese dos Resultados dos Encontros Estaduais de Mulheres Rurais*. 6 p.; 4) *Proposições das Mulheres Rurais do Maranhão*. 6 p.; 5) *Conclusões*. 35 p.
- ENCONTRO ESTADUAL DA MULHER TRABALHADORA DO PARANÁ (1985) *Resoluções*, 9 p., 7 de dezembro.
- FETAPE(1986)  
 1) *I Encontro de Mulheres Trabalhadoras Rurais. Zona Canavieira de Pernambuco. Relatório*. 35 p., 22-23 de março; 2) *I Encontro de Mulheres Trabalhadoras Rurais no Polo Sertão do Araripe. Relatório*. 22 p., 16-17 de novembro.
- GRZYBOWSKI, Cândido (1986) *Caminhos e descaminhos dos movimentos sociais no campo*. Texte non publié, 30 p.
- JORNAL DO MOVIMENTO DOS SEM TERRA Exemplares 1985 e 1986.
- LAVINAS, Lena et LE DOARE, Hélène (1982) Mobilisations et organisations féminines dans les secteurs populaires, in IHEAL éd., *Cahiers des Amériques latines*, n° 26, Série Sciences de l'Homme, p. 39-58.
- MOVIMENTO ESTADUAL DE MULHERES TRABALHADORAS RURAIS DO RIO GRANDE DO SUL(1986)  
 1) I Congresso Estadual. *Teses*. 18 p.; 2) *Vamos à Luta*; 3) *Manifesto das Trabalhadoras Rurais*. 4 p.
- STOLCKE, Verena (1986) *Cafeicultura. Homens, mulheres e capital (1950-1980)*. São Paulo, Éd. Brasiliense, 410 p.

(acceptation définitive en avril 1987)